



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Madame Barbara Pompili

Ministre de la Transition écologique
246 boulevard Saint-Germain
75 700 PARIS

Monsieur Jean-Baptiste Djebbari

Ministre délégué aux transports
246 boulevard Saint-Germain
75 700 PARIS

Angers, le 13 septembre 2021

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué,

Vous faites demain le bilan des 3 ans du plan « Vélo et mobilités actives ». Comme dans d'autres pays, l'usage du vélo se développe en France et nous ne pouvons que nous en satisfaire tant ses bénéfices pour la santé, l'environnement et l'économie sont importants. Un certain nombre de dispositifs ont connu des succès : plus de 2 millions de vélos ont ainsi été réparés grâce au « Coup de pouce vélo » pendant la crise sanitaire.

Cependant, deux points pourtant essentiels pour atteindre les 9% de part modale du vélo en 2024 n'avancent pas. D'abord, force est de constater que le forfait mobilité durable n'est toujours pas généralisé dans les entreprises. Il reste bien trop rare alors que je plaide pour une généralisation de ce dispositif, a minima dans les grandes entreprises. L'article 83 de la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités prévoyait qu'un bilan du dispositif soit entrepris 18 mois après la promulgation, donc en juin 2021, afin de prendre par voie d'ordonnance avant décembre 2021 les mesures correctives nécessaires. Même des députés de la majorité alertaient en mai 2020 face à la timidité du Medef à promouvoir le dispositif¹ : « Si en juin 2021 nous constatons que le forfait mobilité durable n'a pas été déployé efficacement, nous demanderons au gouvernement de légiférer par ordonnance, selon les termes de l'article 83 [de la LOM], afin de le rendre obligatoire ». Le Medef s'était battu contre la généralisation du forfait mobilité durable, nous assurant que les grandes entreprises allaient recourir au dispositif. Sauf erreur de ma part, de tels engagements de la part des entreprises se font toujours attendre. Il est temps d'acter enfin la généralisation du forfait mobilité durable, au moins en commençant par les entreprises du CAC40 ou de plus de 5 000 salariés.

Par ailleurs, il semble que les derniers arbitrages en faveur du vélo que vous ayez obtenus pour l'utilisation des fonds de relance européens sont trop timides, bien loin des 7% de la subvention facilitée pour la reprise et la résilience consacrés au développement du vélo par la Belgique. Nous sommes pour l'instant loin des 30€/habitant/an nécessaires à investir dans les infrastructures cyclables

¹ [Le Medef veut-il enterrer le forfait mobilité durable ? L'inquiétude des députés LRM \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

afin d'atteindre 9% de part modale en 2024 selon l'ADEME.² J'espère que vous pourrez dans les prochains jours annoncer des moyens supplémentaires plus significatifs.

Comptant sur votre action, je vous prie de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué, en l'assurance de ma très haute considération.

Matthieu Orphelin
Député de Maine-et-Loire

² [Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020 - La librairie ADEME](#)